LA RELÈVE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

travailleurs français partiraient pour l'Allemagne avant le 30 juin.

Le souci dominant du gouvernement a toujours été d'assurer de la façon la plus équitable la répartition entre tous les Français des charges résultant du travail en Allemagne.

On sait que 3 classes : les classes de 1940-1941 et 1942 ont été appelées par le service du travail obligatoire. D'une part, un grand nombre de jeunes gens appartenant à ces classes, notamment les agriculteurs, les fonctionnaires de police, les pompiers, les cheminots, ont bénéficié de dérogations. D'autre part, une fraction seulement des jeunes gens appelés est partie pour l'Allemagne.

Le nouvel effort auquel notre pays doit consentir pour assurer son avenir appelait de nouvelles méthodes. Il eut été, en effet, profondément injuste de faire appel à des hommes plus âgés et souvent chargés de famille. C'est ainsi que le gouvernement a été amené à prendre en ce qui concerne le départ des travailleurs français pour l'Allemagne, des mesures nouvelles.

MODALITÉS

Désormais, il sera fait appel aux hommes des plus jeunes classes qui n'ont pas fait la guerre, et selon les modalités suivantes :

1) Jeunes gens de la classe 1942.

En ce qui les concerne, les dérogations dont ils bénéficient lorsqu'ils étaient agriculteurs, fonctionnaires de police, etc., sont supprimées. Même les jeunes gens de cette classe actuellement employés en France dans les usines d'armement soumis à la règle commune, un accord étant intervenu à ce sujet avec les autorités d'occupation.

Tous les jeunes gens de la classe 1942 sans exception devront donc partir pour l'Allemagne.

Les dérogations dont bénéficiaient précédemment un grand nombre d'entre eux s'expliquaient par la nécessité de conserver, dans certains secteurs de la vie française la main-d'œuvre indispensable. Certes, cette nécessité subsiste. On verra plus loin que des mesures ont été également prises par le gouvernement pour y faire face. Mais il apparaîtra à tous les Français qu'en l'occurrence le principe de justice devait passer avant tous les autres. Il est normal que les hommes les plus jeunes, les moins chargés de famille et à qui aucun sacrifice n'a encore été demandé soient les premiers à partir.

2) Jeunes gens des classes 1940 et 1941.

En ce qui concerne les jeunes gens appartenant à ces deux classes, il a paru nécessaire de maintenir un certain nombre d'exemptions pour les conserver dans les activités indispensables à la vie économique ou à la sécurité du pays.

Les principales de ces exemptions sont celles qui concernent, en premier lieu, les agriculteurs et, en outre les cheminots, les fonctionnaires de police, les gendarmes, les mineurs de fond.

Tous les jeunes gens de ces deux classes qui ne rentrent pas dans les cas d'exemptions formellement prévus seront désignés pour le travail en Allemagne.

3° Jeunes gens appartenant au dernier trimestre de la classe 1939.

Les jeunes gens nés entre le 1er octobre 1919 et le 31 décembre 1919 seront recensés et appelés pour le service du travail obligatoire, au même titre que les jeunes gens de la classe 1940. Ces jeunes gens n'ont pas été soumis en effet aux obligations militaires qu'ont remplies les jeunes gens nés pendant les trois premiers trimestres de l'année 1919. Il a donc paru équitable de les assimiler aux jeunes gens de la classe 1940, dont ils suivront désormais le sort.

4° Cas des étudiants appartenant aux trois catégories précédentes.

Ces étudiants suivant le sort de leur classe, aucune exemption n'est prévue en leur faveur. Toutefois, il avait été décidé qu'ils bénéficieraient d'un sursis jusqu'au 1er septembre 1943, afin de pouvoir achever leurs études.

Des dispositions ayant été prises pour avancer dans toute la mesure du possible, la date des examens de fin d'année, les étudiants seront mis à la disposition du commissariat général au service du travail obligatoire à partir du 1er juillet au fur et à mesure de l'achèvement de leurs études.

CARTES DE TRAVAIL

5° Mesures de contrôle.

Pour assurer l'exécution des dispositions ci-dessus et éviter qu'aucun des Français appartenant aux classes ci-dessus visées ne puisse se soustraire à ses obligations, des cartes de travail leur seront délivrées.

En conséquence, tous les jeunes gens nés entre le 1er octobre 1919 et le 31 décembre 1922 — même ceux qui bénéficient d'une exemption régulière — devront être porteurs de leur carte de travail qui indiquera leur affectation ou leur exemption.

La présentation de cette carte sera exigée pour toute justification d'identité.

L'institution de cette carte permettra de rechercher les réfractaires et de sévir contre les insoumissions qui causent un préjudice grave aux opérations du service du travail obligatoire et qui entraînent la convocation supplémentaire de Français qui, plus âgés ou chargés de famille ne partiraient pas si chacun faisait son devoir.

NI EMBUSQUÉS, NI INSOUMIS, NI DÉSERTEURS

Tous les Français doivent comprendre, qu'à l'heure actuelle, ils sont solidaires devant le travail et qu'il appartient au gouvernement de donner à chacun d'entre eux son affectation.

Le gouvernement est décidé à ne tolérer ni embusqués, ni insoumis, ni déserteurs.

Ces mauvais Français, qu'ils en soient sûrs, ne seront pas les « profiteurs » de ceux qui font honnêtement leur devoir.

On a vu plus haut que la suppression de toutes dérogations pour les jeunes gens de la classe 1942 aura pour effet le départ en Allemagne d'un certain nombre de jeunes gens travaillant dans des secteurs, notamment l'agriculture, dont le bon fonctionnement est indispensable à la vie économique du pays. C'est pourquoi, un certain nombre d'hommes n'appartenant pas aux trois jeunes classes devront être appelés. Ils ne sont pas destinés à partir pour l'Allemagne, mais à prendre la place, en France, dans l'agriculture et dans l'industrie, de ceux qui, plus jeunes, partiront pour l'Allemagne. Ils seront choisis dans les catégories professionnelles qui, jusqu'ici, ont été le moins touchées par les opérations de relève, et s'ils doivent momentanément quitter leurs activités habituelles, ce sera pour être employés à des tâches plus urgentes.

DEVOIR CIVIQUE

Chacun doit faire preuve de discipline et de dévouement. Le devoir civique n'est pas moins impérieux que le devoir militaire. Le gouvernement a voulu — et les mesures qu'il vient de prendre en sont la preuve — que celui-là s'accomplisse dans le même esprit de justice que s'accomplissait autrefois celui-ci. Ainsi l'égalité devant les sacrifices ne sera pas un vain mot. C'est, au surplus, l'avenir même de la France qui est en jeu.

LA GUERRE AÉRIENNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le bombardement de Livourne

Rome, 30. — Le « Popolo di Roma » annonce que l'attaque ennemie sur Livourne des portes-plumes communiqué du 29 mai, s'est effectuée le 28 mai entre 11 h. 40 et 13 h.

Cette attaque qui poursuivait un but terroriste étant donné que les immeubles atteints se trouvaient loin de tout objectif militaire et que la visibilité était parfaite.

Des immeubles de six étages furent complètement rasés, des églises, des couvents et des maternités furent détruits.

Plusieurs cadavres de religieuses ont été découverts sous les décombres de l'église de l'Immaculée Conception.

Un grand nombre de palais antiques, des douzaines de maisons d'habitation et des villes de la banlieue furent anéantis complètement.

Comme au cours des attaques antérieures sur des villes italiennes, les avions ennemis ont jeté au-dessus de Livourne des portes-plumes des porte-mines et des bâtons de rouge à lèvres renfermant des corps explosifs. Pour la première fois, les aviateurs ennemis ont lancé sur la ville des cigarettes explosives.

Celles-ci portaient des marques italiennes et contenaient une sorte de poudre rougeâtre.

Outre le roi Victor-Emmanuel, le comte Ciano qui est originaire de Livourne et le ministre des travaux publics Benini sont arrivés à Livourne quelques heures après l'attaque.

Le roi-empereur visite les blessés

Rome 30. — Le roi-empereur Victor-Emmanuel a visité hier à Livourne, les quartiers de la ville à la suite des bombardements effectués le 28 mai par l'aviation anglo-américaine. Sa visite terminée, le souverain se rendit à l'Hôpital où il passa quelque temps au chevet des blessés. Victor-Emmanuel fut l'objet d'une manifestation enthousiaste de la part de la population de Livourne.

La défense italienne a détruit 150 avions « alliés » en une semaine

Rome 30. — Lors des attaques exécutées pendant la semaine écoulée, par l'aviation ennemie sur la Sardaigne, la Sicile, Pantellaria, Lampedouse et le détroit de Messine 150 appareils adverses, la plupart des quadrimoteurs et des Libérator ont été détruits par la défense.

Septante-neuf avions furent abattus par les chasseurs et 71 par la D.C.A.

Au cours de deux violentes attaques sur Messine des appareils du quatrième groupe d'assaut et du 161e groupe de chasse ont descendu en l'espace d'une heure et demie 14 quadrimoteurs ennemis établissant ainsi un nouveau record.

Au-dessus de Malte les aviateurs italiens ont abattu quatre appareils ennemis et en ont endommagé deux autres.

Dans la lutte contre les voies de ravitaillement ennemies en Méditerranée occidentale et orientale, notre aviation a obtenu également de bons résultats.

En Méditerranée, cinq vapeurs et deux pétroliers faisant partie de convois ont été coulés; deux contre-torpilleurs, deux pétroliers et deux vapeurs furent endommagés.

Les attaques contre les ports africains se poursuivent avec succès.

Des avions de combat allemands à grand rayon d'action ont attaqué le trafic de ravitaillement ennemi sur la route côtière et la voie ferrée entre El Dabe et Marsa Metrouk.

Des avions italiens à long rayon d'action ont effectué un raid sur des objectifs dans le Soudan et en Afrique orientale italienne.

Les Anglais auront un lourd compte à régler

Berlin 30. — La presse berlinoise du matin publie sous de grosses manchettes la liste des monuments culturels détruits en Allemagne par des raids terroristes de l'aviation britannique.

Cette liste inflige un démenti cinglant aux déclarations faites par M. Attlee, selon lesquelles les bombardements contre l'Allemagne n'étaient pas effectués à l'aveuglette mais dirigés contre des objectifs militaires importants.

La « Berliner Boersen Zeitung » écrit notamment :

« M. Attlee, tout comme M. Churchill, semblent avoir oublié que le ministre de l'Air Sinclair avait préconisé le 18 novembre 1942 le bombardement systématique des objectifs autres que les objectifs militaires. Il avait notamment déclaré : « Ces attaques font subir des pertes cruelles à la population allemande. Le résultat global justifie complètement la politique du « bombardement à outrance » poursuivi jusqu'ici.

» Ces Messieurs devraient aussi se souvenir de l'aveu fait le 24 octobre 1942 par M. Harold Balfour, sous-secrétaire au ministère de l'Air britannique, qui disait : « Lorsqu'on me questionne sur le point de savoir si les bombardements aériens peuvent décider de la guerre, je demande de m'indiquer une meilleure méthode d'atteindre aujourd'hui l'Allemagne ».

Le journal allemand évoque ensuite l'exigence formulée à la fin du mois de mars dernier par le maréchal de l'Air canadien, William Bishop, qui demandait de ne pas laisser debout une seule maison en Allemagne et celle du maréchal de l'aviation britannique Joubert, qui « en avait assez » de jeter des bombes sur des objectifs militaires.

» Nous relevons ces faits, souligne la « Berliner Boersen Zeitung » en terminant, afin de mettre les choses au point pour le jour où viendront les représailles allemandes contre l'Angleterre ».

L'envoyé de Roosevelt à Téhéran

Trézibonde, 30. — M. Patrick Hurley, ambassadeur spécial de M. Roosevelt, est arrivé aujourd'hui à Téhéran, par la voie aérienne.

LE BILAN DU BOMBARDEMENT DE RENNES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

soit de la périphérie, soit du centre de la ville. Quartiers absolument dépourvus de tout objectif militaire.

Un quartier de la ville a particulièrement souffert et partout on ne voit que de vastes entonnoirs, immeubles pulvérisés, maisons éventrées.

Des rues entières ont été totalement ravagées par les bombes.

Au milieu d'un quartier qui a particulièrement souffert se dresse une haute statue de Saint-Martin c'est tout ce qu'il reste de l'église du même nom qui venait d'être achevée.

Dans les alentours, c'est la désolation la plus complète, mais non contents de s'attaquer aux quartiers d'habitation, les aviateurs anglo-américains ont jeté leurs bombes sur des écoles, cliniques, hôpitaux, cependant protégés par l'insigne de la Croix-Rouge et un asile de vieillards.

Toute la nuit, des équipes de sauvetage ont continué à déblayer les ruines, les équipes de la défense passive, les jeunes, la police locale et régionale, la Croix-Rouge, le C.O.S.I. se sont dépensés sans compter auprès des familles éprouvées. M. Quennette, préfet régional et M. Chateau maire de Rennes se sont rendus sur les lieux sinistrés et ont pris les mesures d'urgence qu'imposent les circonstances.

Un télégramme du Maréchal

Vichy, 30. — Le maréchal Pétain, chef de l'Etat, a adressé au préfet régional de Rennes le télégramme suivant :

« Je viens d'apprendre la nouvelle agression dont est victime la ville de Rennes.

» Venant à la suite de tant d'autres, ce bombardement et les conditions dans lesquelles il s'est produit m'affligent profondément. Je m'incline douloureusement devant les victimes de cet attentat.

» Transmettez à ces populations éprouvées mes condoléances et mon affectueuse sollicitude »

UN TRAIN MITRAILLÉ PRÈS DE LA ROCHELLE

La Rochelle, 30. — Un avion britannique a attaqué dans la Charente-Maritime un train omnibus bondé de voyageurs.

L'avion a mitraillé la locomotive. Le chauffeur, M. Seigneurin, a été tué à son poste. Le mécanicien, M. Raymond, un bras cassé, atteint à la cuisse et à la poitrine, a eu la force de se traîner jusqu'au régulateur, au milieu de la vapeur fusant autour de lui. Il parvint ainsi à arrêter le train, évitant une catastrophe, inévitable, si le convoi avait continué sa route.

Les hostilités dans le Pacifique

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

LA FIN DES COMBATS DANS L'ILE ATTU

Tokio, 30. — Le Grand Quartier Impérial communique :

Les troupes d'occupation japonaises sur l'île d'Attu, qui livrent depuis le 12 mai une lutte défensive héroïque contre un ennemi de loin supérieur en nombre, décidèrent, dans la nuit du 29 mai, dans un ultime effort, de fournir encore une preuve de l'héroïsme japonais en passant à l'attaque.

Toute liaison étant coupée avec les troupes combattantes, il est probable, ajoute le communiqué, que les survivants ont succombé. Les soldats blessés qui n'ont pu participer à la dernière attaque ont fait harakiri ».

Les troupes japonaises qui occupaient l'île comprenaient environ 2.000 hommes, placés sous le commandement du colonel Yasuyo Yamazaki.

Les forces ennemies étaient fortes de plus de 20.000 hommes, et leur armement était de loin supérieur à celui des Japonais.

Les pertes qui leurs furent infligées par les soldats du Tenno sont évaluées à plus de 6.000 hommes.

Le communiqué ajoute que l'île de Kiska se trouve toujours fermement entre les mains des soldats japonais.

Tchoung-King à la croisée des chemins

Tokio, 30. — Dans une interview accordée au journal « Asahi Shimbun », le président Wang Tching Wei a déclaré que l'indécision qui se fait jour dans le camp de Tchoung-King est imputable à deux facteurs, à savoir : Tchoung-King se demande s'il convient de poursuivre la résistance contre le Japon et entretient d'autre part l'illusion d'un rapprochement plus étroit entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique.

Les principaux dirigeants de Tchoung-King, a poursuivi le président, essaient de résoudre le problème en admettant la suprématie et l'appui du Japon tandis que d'autre part, elles persistent à espérer une collaboration plus effective entre les « nations unies » et qu'il serait, dès lors, préférable de rester dans le camp anglo-saxon. Partagés entre ces deux tendances contradictoires, les chefs de Tchoung-King, souligna Wang Tching Yei, pratiquent une politique incohérente, sans pouvoir prendre de décision.

Cette indécision, conclut le leader nationaliste chinois, contribuera à hâter l'effondrement du régime de Tchoung-King.

Les événements en Afrique du Nord

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Giraud s'entretient avec le représentant des Soviets

Tanger, 30. — Radio-Maroc annonce que Giraud a rencontré cet après-midi le représentant de l'U.R.S.S.

LE GÉNÉRAL GEORGES SE RALLIE A GIRAUD

Vichy, 30. — Radio-Alger annonce que le général Georges s'est enfui de sa résidence du Midi de la France et est arrivé en Afrique du Nord, où il s'est rallié au mouvement de Giraud.

Le général Georges commandait le groupe d'armées Nord-Ouest en 1939.

Tous les Martiniquais sont prêts à donner leur vie...

Genève, 30. — L'amiral Robert, haut commissaire à la Martinique, a déclaré dans une lettre adressée à l'agence « United Press » que l'occupation de l'île par les Etats-Unis constituerait un acte de violence. Tous les habitants des Antilles françaises, a-t-il ajouté, sont prêts à donner leur vie pour marquer leur fidélité envers la mère-patrie.

Des " Journées françaises " dans la région de Hambourg

Hambourg, 30. — D'importantes manifestations se dérouleront à Hambourg et dans la région en l'honneur des travailleurs civils français à partir du 16 juin. Ces « Journées françaises » qui seront placées sous le patronage de la délégation officielle française, comprendront notamment des réunions sportives et artistiques. Des discours seront prononcés à l'occasion de la journée d'ouverture.

D'autres manifestations sont envisagées dans divers centres importants d'Allemagne, où se trouvent groupés un grand nombre de nos compatriotes.

SUR LE FRONT DE L'EST

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Mius et du Donetz, ainsi que des communications ferroviaires à l'arrière des lignes ennemies.

Des chasseurs allemands ont abattu, dans ce seul secteur, 29 appareils soviétiques.

La 5.500e victoire de l'escadre Moelders

Berlin, 30. — L'agence D.N.B. apprend que l'escadre de chasse Moelders a enregistré, le 27 mai, sa 5.500e victoire. Le plus grand succès individuel a été remporté par le lieutenant Ports, qui abattit cinq avions soviétiques, dont 4 bombardiers. Le capitaine Barkhorn, qui descendit deux avions de chasse, remporta sa 131e victoire.

CHURCHILL A GIBRALTAR

Genève, 30. — On mande de La Linéa à l'agence United Press que M. Churchill est arrivé, hier, à Gibraltar, par la voie des airs.

UNE PROMOTION EXCEPTIONNELLE DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Vichy, 30. — Le « Journal Officiel » publie, aujourd'hui, une promotion exceptionnelle dans la Légion d'Honneur qui constitue un magnifique hommage aux héros de la marine, de l'aviation et du rail.

On y relève de nombreux noms de cheminots qui ont accompli plus que leur devoir pendant les événements de 1940, de marins qui ont fait preuve d'un total oubli de soi.

Parmi ces noms citons ceux de l'ingénieur principal de la marine Bouvier, organisateur du ravitaillement de *Dunkerque*, de Louis Richard, chef de gare de Belfort.

Les Arts, les Lettres, les Sciences

— *Lors de la dernière assemblée* du centre français de collaboration économique européenne (section économique du cercle européen), le président M. Edouard Chaux a annoncé la fondation d'un prix annuel de cent mille francs, destiné à récompenser les meilleurs ouvrages écrits dans l'année, traitant d'une organisation rationnelle de l'économique et du social sur le triple plan : national, européen et mondial.

Le prix sera divisé en un premier prix de cinquante mille francs et deux seconds prix de vingt-cinq mille francs chacun. Les livres ou manuscrits devront être déposés avant le 31 décembre de chaque année. Le prix sera décerné pour la première fois en avril 1944.

— *Des lots importants d'autographes* ont été dispersés à l'Hôtel Drouot à Paris.

L'enchère la plus élevée a été portée pour un carnet de poche de Victor Hugo, entièrement consacré à Juliette Drouet. Cette émouvante relique du poète a trouvé preneur à 120.000 francs.

Un autre carnet du poète, qui témoigne de préoccupations très différentes, a été adjugé 87.000 francs. Certaines notes feraient rêver aujourd'hui les amateurs d'articles textiles : celle-ci notamment : « Acheté un paletot Alpaga : 24 fr. ; un gilet : 14 fr. 50 ».

Enfin, un amateur a payé 20.000 francs une lettre autographe de Marie-Antoinette, lettre dans laquelle la Reine de France se déclare au regret de ne pouvoir accéder au désir de Mlle de Stein, d'être présentée au roi, « bien que nous le sachions, précise-t-elle à son correspondant, de très bonne naissance ».

LA MUSIQUE

— *Le compositeur allemand* Werner Egk, auteur du ballet « Jean de Zarissa », est arrivé à Paris. Il va y diriger incessamment les répétitions de son opéra « Peer Gynt » dont la première aura lieu avant la fin de la saison actuelle de l'Opéra.

LE CINÉMA

— « *La main du Diable* » est une passionnante aventure dont le déroulement laisse les spectateurs haletants de la première à la dernière image. L'attention ne se relâche pas une seconde. Ce film, supérieurement interprété par Pierre Fresnay, se déroule, malgré son atmosphère mystérieuse, dans un cadre moderne tout près de nous.

La Continental-Films semble avoir à cœur de faire mieux à chacun de ses films et « La Main du Diable » semble devoir dépasser même les prodigieux succès du « Dernier des Six », « L'Assassin habite au 21 » et « Les Inconnus dans la maison ».

Informations Régionales

LE RAVITAILLEMENT DU MOIS DE JUIN

PAR JOUR

PAIN. — Sans changement sauf pour les producteurs de céréales dont la ration mensuelle est ramenée de 15 kg. à 10 kg. 500.

Valeur d'échange des tickets-chiffres seulement : 100 gr. pour 75 gr. de farine ou 100 gr. de pain d'épice ; 180 gr. pour 100 gr. de biscuits ou biscottes ; 350 gr. pour 250 gr. de semoule, orge perlé, fécules, flans, crèmes ou entremets instantanés, tapioca, petits déjeuners, pâtes alimentaires à la caséine, au gluten ou à la levure.

LAIT. — Sans changement.

PAR SEMAINE

VIANDE. — Sans changement avec le mois précédent sauf pour la catégorie Mariniers de passage ; M.T., 480 gr. et ordinaire, 180 gr. pour 10 jours.

PAR DÉCADE

POMMES DE TERRE. — Les tickets 31 à 33 de la carte de pain M.T sont sans valeur.

POMMES DE TERRE PRIMEURS. — E, J1, J2, J3, A, V (centres urbains) : la bande de tickets CU 10, CU 14, CU 18 doit être déposée à titre de commande. Chacun des tickets CU 15, 16, 17, 19, 20 et 21 vaut 0 kg. 500 soit 3 kg au total.

M et MT (centres urbains), la bande de tickets CU 10, CU 14, CU 18, doit être déposée à titre de commande. Chacun des tickets CU 15, 16, 19 et 20 vaut 1 kg., CU 17 et 21 vaut 250 gr., soit au total 4 kg. 500. M et MT (centres ruraux), la bande de tickets CR 50, 54 et 58 doit être déposée à titre de commande chez un commerçant d'une commune urbaine habilité pour la vente des pommes de terre. Chacun des tickets CR 51, 52, 53, 55, 56, 57, 59, 60 et 61 vaut 500 gr. soit au total 4 kg. 500.

FRONTALIERS. — Chacun des tickets Fr. 31 R, 32 et 33 vaut 500 gr.

MARINIERS DE PASSAGE. — MT : 3 kg. Autres consommateurs : 2 kilos.

ISOLÉS MILITAIRES. — Pour 1 jour : 250 gr. de pommes de terre pouvant être remplacés par 80 gr. de pâtes alimentaires ou 40 gr. de légumes secs.

ISOLÉS CIVILS. — Pour 1 jour : 200 gr. de pommes de terre pouvant être remplacés par 50 gr. de pâtes alimentaires ou 50 gr. de légumes secs.

PAR MOIS

SUCRE. — 900 gr. (tickets 1, 2, 3) ; 100 gr. de cassonnade (ticket 4).

E et FE : 450 gr. ; Mariniers de passage : 325 gr. pour 10 jours ; Militaires et Civils isolés : 20 gr. par jour.

Toutefois le ticket 1 des catégories E, J1, J2, V vaut 100 gr. de sucre ou couplé aux tickets lettres doubles ci-après : E, PC, J1, NC, J2, LC, V, XC vaut 125 gr. de confiserie à la condition d'avoir effectué le dépôt des tickets lettres doubles ci-après à titre de commande : E, PB, J1, NB, J2, LB, V, XB.

SIROP DE SUCRE. — 250 gr. (CU 11).

CONFITURES. — 250 gr. (CU 12).

PATES. — 250 gr. (CU 13). Mariniers de passage : 75 gr. pour 10 jours. Civils et Militaires isolés : voir pommes de terre primeurs.

CHICORÉE. — 125 gr. (ticket A) ; Mariniers de passage : 50 gr. (ticket A) pour 10 jours.

CAFÉ. — 200 gr. (tickets 5 et 6) ; Mineurs : 125 gr. ; Mariniers de passage : 70 gr. pour 10 jours ; Militaires isolés : 10 gr. pour jour ; Civils isolés : 5 gr. pour jour.

LÉGUMES SECS. — Mariniers de passage : 300 gr. pour 10 jours ; Militaires et Civils isolés : voir pommes de terre.

ALIMENTS SPÉCIAUX. — 750 gr. de farines simples ou composées pour E (bon de commande PH, bon de perception PE) ; J1 (NH-NE) ; J2 (LH-LE) ; FE (bon et ticket spéciaux).

RIZ. — 250 gr. pour : E (PG-PD) ; J1 (NG-ND) ; J2 (LG-LD).

CHOCOLAT. — 125 gr. pour J1 (NI-NF) ; V (XG-XD) ; 250 gr. pour J2 (LI-LF) ; J3 (VG-VD) ; FE (bon et ticket spéciaux).

MARGARINE. — MT : 250 gr. (tickets 5 à 8) ; M : 550 gr. (tickets 5 à 8) ; Frontaliers : 250 gr. (tickets 1 et 2) ; Mariniers de passage : Ordinaire, 75 gr. et M.T. 200 gr. pour 10 jours ; Mineurs : 55 gr. par jour ; Militaires et Civils isolés : 15 gr. par jour.

HUILE. — 50 gr. (tickets 1 à 4) ; Mariniers de passage : 25 gr. pour 10 jours.

BEURRE. — 250 gr. (tickets 1 à 12) ; M et MT : 300 gr. (1 à 8) ; FE : 200 gr. (1 à 7) ; S.N.C.F. : 100 gr. par semaine ; R.A.S. 1 : 350 gr. et R.A.S. 2 : 200 gr. ; Frontaliers MT : 50 gr.

FROMAGE. — 240 gr. au maximum en contre-partie des tickets qui correspondront à la valeur réelle délivrée.

VIN. — 3 litres ; MT et M : 5 litres ; Militaires et Civils isolés : 1/5e litre par jour.

CONSERVES DE LÉGUMES. — 2 boîtes 4/4 pour la catégorie J3 seulement (bons de commande VA et de perception VB).

AVIS DIVERS. — Les tickets spéciaux allemands doivent être honorés par priorité pour autant que les denrées qu'ils concernent sont en possession du commerçant sans dépôt préalable de bon d'inscription.

— Un appel est à nouveau lancé pour la remise des vieux emballages, condition nécessaire pour la délivrance de marchandise bien emballées donnant toutes garanties d'hygiène et de conservation.

SEL. — Les détaillants doivent remettre à chaque client régulièrement inscrit, **500 gr. de sel**. Signaler les infractions au Directeur Départemental du Ravitaillement Général.

Récompenses pour actes de courage et de dévouement

Par arrêté du 31 mai 1943, les médailles d'honneur mentions honorables et lettres de félicitations ont été décernées aux personnes suivantes :

NORD

M. B. — M. Mahieu Jean-Baptiste-Remy, à Fives-Lille.

L. F. — M. Beghin René-Bertin-Joseph, lieutenant commandant le corps de sapeurs-pompiers de Bauvin.

L. F. — M. Demessine Jean-Pierre, à Lille.

PAS-DE-CALAIS

M. A. 2e classe. — M. Ben Louis-Pierre-Augustin, gardien de la paix à Divion.

M. H. — M. Dawaast Gaston-Emile-Ignace, à Farnes.

LA RÉGLEMENTATION DES ÉTUDES DE SAGE-FEMME

Vichy, 30. — Une loi nouvelle en date du 17 mai 1943 et que publie le « Journal Officiel » de ce matin, réglemente les études en vue de l'exercice de la profession de sage-femme.

Le diplôme de l'Etat de sage-femme qu'institue cette loi, sera délivré aux candidates ayant subi avec succès les examens correspondants après deux années de cours théoriques et pratiques et de stages dans les écoles spéciales installées à proximité immédiate des maternités.

Les établissements, services et institutions où les candidates au diplôme d'Etat effectuent leurs stages doivent être agréés par le Secrétaire d'Etat à la Santé et à la Famille après avis d'un conseil de perfectionnement des écoles de sage-femme.

L'admission dans un des établissements, services ou institutions dont il s'agit, est réservée aux personnes de sexe féminin, de nationalité française, titulaires du diplôme d'Etat d'infirmière hospitalière ou d'assistance sociale et ayant subi un concours d'entrée.

Le diplôme de sage-femme de 1re classe, institué par la loi du 30 novembre 1892 ne sera plus délivré à dater du 1er janvier 1945.

Toutefois, à titre transitoire, les personnes ayant subi l'enseignement préparatoire audit diplôme pourront être admises à se présenter aux examens ouverts en vue de l'obtention du diplôme institué par la présente loi, dans les conditions qui seront fixées par arrêté.

Aux planteurs de tabac

Le J.O. du 27 mai 1943 publie le décret suivant en date du 23 mai 1943 :

L'article unique de la loi du 22 juin 1923 est abrogé et remplacé par la disposition suivante :

« Le taux auquel sera payée la valeur des quantités de feuilles mises à la charge des planteurs pour manquants, lors de la livraison de leur récolte, est fixé à 100 fr. le kilogramme ».

Echos et Carnet

CALENDRIER. — Mardi 1er juin 1943. — Soleil : Lever à 5 h. 54. — Coucher à 21 h. 43.

Aujourd'hui : Saint-Fortuné. — Demain : Saint-Pothin.

Violentes rencontres entre Iraniens et soldats soviétiques

Trébizonde, 30. — De violentes rencontres se sont produites dans l'Azerbaïdjan iranien, entre la population et les troupes soviétiques. Une commission composée d'Anglais, d'Américains, de Soviets et d'Iraniens, a été constituée aux fins d'enquête.

En vue de la soudure

Paris, 30. — Aujourd'hui, dans les 32.000 communes rurales de France, a été lu un appel du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement, qui constitue en quelque sorte une véritable mobilisation des derniers blés détenus par les agriculteurs. Cet appel ouvre une dernière campagne de collecte dont le résultat

Restrictions de la consommation d'électricité

Le bureau de l'Energie du Nord et du Pas-de-Calais communique la décision suivante relative aux restrictions de la consommation d'Electricité en Basse et Haute Tension :

« Les consommations autorisées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, en Haute et Basse Tension, sont obtenues, à partir du 1er juin 1943, et jusqu'à nouvelle décision en multipliant par quatre-vingts pour cent (80 %) les consommations mensuelles de base ».

RÉCÉPISSÉS DE BULLETIN CARTES PROFESSIONNELLES ET CERTIFICATS DE TRAVAIL POUR LES MUSICIENS

Le Comité d'Organisation Professionnelle communique :

Beaucoup de musiciens professionnels qui se sont fait recenser par notre Comité en temps voulu s'étonnent de ce que le Comité ne leur ait pas encore délivré de carte professionnelle. Voici les conditions dans lesquelles se fera cette délivrance :

1° *Récépissés de bulletin de recensement.* — Les seules pièces délivrées sont des récépissés de bulletin de recensement que nous adressons à ceux des musiciens qui envoient un timbre pour la réponse.

2° *Cartes professionnelles.* — La carte qui sera délivrée par le Comité dès que sa situation sera régularisée ne sera d'ailleurs pas la carte professionnelle définitive, mais une carte provisoire pour 1943.

L'examen de tous les cas individuels et leur appréciation détermineront en 1944 la délivrance des cartes professionnelles définitives dont les modalités seront alors précisées.

3° *Certificats de travail.* — En ce qui concerne le décret du 27 mars 1943 instituant le certificat de travail, pour l'instant ces dispositions ne concernent pas les musiciens ne travaillant pas dans le cadre d'une entreprise industrielle, commerciale ou artisanale.

AGRICULTEURS, RESPECTEZ LES IMPOSITIONS

La Direction des Services Agricoles du Nord attire l'attention des agriculteurs sur le fait qu'ils ne peuvent prendre d'eux-mêmes l'initiative de supprimer une culture soumise à imposition : blé, avoine, orge, pommes de terre, légumes secs, fèves, betteraves industrielles, lin, chicorée à café, oléagineux, si elle présente un aspect défectueux.

Ils doivent tout d'abord faire constater l'état de la culture par le Syndic Corporatif agricole communal accompagné d'un représentant du Service du Ravitaillement Général (chef de district ou contrôleur auxiliaire).

1° S'il est reconnu que la culture ne peut effectivement pas être maintenue, elle devra obligatoirement être remplacée :

a) Par une culture de même nature sur la même superficie toutes les fois que la chose sera encore possible (pois remplacés par des haricots, colza ou œillette par de la cameline).

b) Par une égale superficie de *Cameline* dans tous les autres cas (blé, avoine, orge, pommes de terre, betteraves, lin).

Les agriculteurs passeront alors contrat avec un courtier agréé chez lequel ils trouveront la semence nécessaire.

2° S'il résulte de la constatation que la culture peut néanmoins donner une récolte appréciable, elle devra être maintenue.

VISITES AUX TOMBES DES VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE

Le voyage pour se rendre sur la tombe des victimes civiles de la guerre est accordé gratuitement aux ayants-cause (veuves, orphelins, ascendants) de 1914-1918 et depuis janvier 1943 aux ayants-cause de 1939-1940.

Un permis est délivré une fois par an.

Pour obtenir la gratuité du voyage de la résidence au lieu d'inhumation, il convient d'établir une demande sur papier libre avec légalisation de la signature par le maire. Une copie conforme de l'acte de décès de la victime civile de la guerre qui doit porter la mention « Mort pour la France », condition exigée pour bénéficier de la gratuité, sera annexée à la demande.

L'Association Interdépartementale des Victimes Civiles de la Guerre, 65, boulevard de la Liberté, à Lille, fournira tous les renseignements complémentaires et se chargera d'adresser les demandes à la Direction de la S.N.C.F. à Paris. Prière joindre un timbre-poste.

VIE SPORTIVE

A l'issue de la dernière journée officielle

Fives ne terminera pas derrière Lens le championnat de football professionnel

Malgré un beau match nul réussi à Rouen, les Diables bleus perdent au goal-average la seconde place du classement

LES RÉSULTATS

CHAMPIONNAT DE FRANCE NORD

O.I.C. Lillois-Amiens A.C. : 2-1.
R.C. Lens-Excelsior R.T. : 8-0.
F.C. Rouen-S.C. Fivois : 2-2.
F.C. Sochaux-Havre A.C. : 3-1.
A.S. Troyes-R.C. France : 3-2.
St. Rennes-U.S. Mans : remis.
St. Reims-Red Star Ol. : 0-1.
Stade C.A.P.-Girondins : 4-1.

	J.	G.	N.	P.	Pts	P.	C.
R.C. Lens	29	22	4	3	48	96	38
F.C. Rouen	30	13	11	6	37	55	36
S.C. Fivois	30	15	7	8	37	74	52
St. Reims	30	14	7	9	35	60	39
Havre A.C.	30	15	5	10	35	47	42
Girondins	28	14	6	8	34	66	45
R.C. France	30	14	5	11	33	64	53
F.C. Sochaux	30	14	3	13	31	66	63
O.I.C. Lillois	30	12	5	13	29	58	56
Red Star Ol.	30	12	4	14	28	58	63
U.S. Mans	28	11	4	13	26	49	52
Excelsior	30	9	6	15	24	53	74
Amiens A.C.	30	8	8	14	24	30	50
Stade C.A.P.	30	10	3	17	23	51	71
St. Rennes	29	5	6	18	16	46	93
A.S. Troyes	30	5	4	21	14	41	89

CHAMPIONNAT DE FRANCE SUD

St-Etienne-Montpellier : 6-1.
Marseille-Annecy : 9-1.
Avignon-Grenoble : 0-0.
Nîmes-Lyon : 3-3.
Sète-Nice : 5-0.
Brive-Toulouse : 6-2.
Cannes-Alès : 5-0.
Clermont-Perpignan : 2-1.

FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE « AMATEURS »

S.C.O. Angers-R.C. Franc-Comtois 2-0.

Grâce à Bourbotte et Dessertot Fives obtient le match nul à Rouen

Au Stade des Bruyères, le F.C. Rouen a enregistré son onzième match nul après une partie très plaisante.

Les Normands dominèrent le plus souvent grâce à leurs demis mais les avants ne purent traduire cet avantage grâce à la sûreté de Dessertot et au sobre et utile travail de Bourbotte, ces deux joueurs se faisant remarquer par leur magnifique exhibition.

Tempowski avait ouvert la marque mais par Rui puis Mendaluniz, les Rouennais menaient à la pause par 2 à 1.

Ce fut encore Tempowski — un des meilleurs attaquants fivois avec Prouff — qui égalisa à la reprise sur corner.

O.I.C. Lillois bat Amiens A.C. par 2 buts à 1

La rencontre qui clôturait la saison nordiste au Stade Boucquay à Lille, ne fut jamais d'un niveau très relevé, car le football pratiqué par les deux équipes n'était vraiment pas digne de formations professionnelles. De plus l'ardeur n'y était pas et nous avons dû attendre le dernier quart d'heure de jeu pour assister enfin à quelque chose digne d'intérêt.

Les Olympiens, chez qui opérait Do Rui avec sa maîtrise habituelle, se firent bousculer en première mi-temps par les Picards qui jouèrent avec ardeur mais dont les avants abusaient de passes répétées. Pendant une grande partie de la seconde mi-temps, les locaux imposaient leur cadence mais la chance n'était vraiment pas pour eux car Pollart et Baratte eurent très souvent le but au bout du pied mais il se trouvait toujours une jambe ou une tête pour renvoyer la balle.

Pendant toute la première mi-temps, la pression picarde se fit assez nettement sentir mais l'hésitation d'avants par trop temporisateurs ne permit pas de concrétiser cet avantage. Ce fut au contraire Lechantre qui, à la 19e minute, hérita d'une balle vicieuse que lui adressait Baratte et venait battre Copart de près. Les descentes olympiennes devenaient de plus en plus dangereuses ; le gardien amiénois eut de la chance n'atteindre le repos avec ce seul petit but inscrit au tableau d'affichage.

A la reprise, les locaux s'imposent nettement. A la 13e minute, Lechantre déborde Pinot et marque à nouveau puis Pollart, Baratte et Bigot ratent des points faciles et Amiens qui joue battu profite d'une hésitation de la défense des « azur et noir » pour permettre à Thevenot de réduire l'écart. Ce but stimule les picards qui donnent à fond ; de leur côté, les Olympiens sortent de leur léthargie, mais la marque ne change pas, Copart étant vraiment protégé par une chance extraordinaire.

M. Paltier.

Lens a malmené l'Excelsior : 8-0

La ligne d'avants lensoise s'est retrouvée. Le score acquis hier en fait foi. Mais il avait fallu mettre à l'aile droite un homme capable d'équilibrer cette ligne. Stanis fut cet homme. Cédant sa place à A. François, Ourdouillie revenait à l'inter et Lewandowski faisait une rentrée un peu pâle peut-être. Mais les arrières lensois et Mathieu faisaient bonne garde.

L'Excelsior qui bénéficiait du vent en 1re mi-temps, fit, dans l'ensemble, un bon match. Le jeu fut pendant ces 45 premières minutes assez rapide avec un léger avantage aux visiteurs qui ne pouvaient franchir le rideau défensif lensois où Créteur fit des arrêts splendides et dévia en corner des balles vicieuses. A la 17e minute, Battut passait à A. François qui ouvrit le score. On crut que l'Excelsior allait se secouer, mais il n'en fut rien. Au contraire, Stanis, à la 38e minute, d'un shoot fulgurant, battait Schutt. Les événements devaient se précipiter et la ligne d'avants locale marquait 3 buts supplémentaires par Stanis, A. François et Ourdouillie, d'où 5 à 0 à la mi-temps. Lens n'avait pas dominé, mais avait shooté. Sikio à gauche, Stanis à droite, avaient amené de belles balles. Munis de cette confortable avance de 5 buts, les Lensois profitèrent à leur tour de l'avantage du vent. Sikio shootait des 35 mètres et Schutt, gêné, marquait contre son camp un 6e but. Puis, Stanis et enfin Battut clôturaient la marque.

Chez les visiteurs, on peut réprimer le gardien qui, en seconde mi-temps, en eut plein les mains. Ses camarades de la défense ne purent maintenir les avants adverses. Dubois fit un excellent match, ainsi que Urbaniak ; mais celui-ci ne fut pas assez actif, surtout en défense. Des avants, citons Poblomme qui se heurtait, hélas, à Mathieu qui le tint en respect.

Chez les Lensois, après les ailiers déjà cités, signalons la bonne partie des autres avants, Battut, Ourdouillie et A. François ; puis Dabrowski et la défense très sûre. Bon arbitrage de M. Poisant.

CHRONIQUE ARTISANALE

La solution des risques sociaux

Dans un récent article, nous avons annoncé la constitution d'une Mutuelle Artisanale dont le but est de faire bénéficier ses adhérents d'avantages analogues à ceux des Assurances Sociales.

Les artisans et travailleurs indépendants trouveront dans ce régime des avantages importants, puisque tous ceux qui sont présentement âgés de 35 ans et plus recevront une retraite supérieure à la rente qu'ils auraient obtenue s'ils avaient dû capitaliser eux-mêmes leurs versements. Exemple : un adhérent âgé de 40 ans aura droit à 65 ans à une retraite de 5.500 fr. Les versements de l'intéressé seront de l'ordre de 2.500 fr. environ, alors que la constitution de sa retraite aurait nécessité un capital supérieur à 50.000 fr.

L'originalité du système bouleverse les conditions habituelles : c'est ainsi que tout adhérent ayant exercé le métier pour son compte pendant au moins 30 ans, et qui, âgé actuellement de 65 ans et plus, travaille encore, peut, par le simple versement d'un droit d'entrée, bénéficier d'une retraite de 4.000 francs.

La formule adoptée par l'Entr'aide Artisanale, très souple, s'adapte à toutes les situations. Il est en effet possible d'augmenter les taux de base retenus pour le calcul des indemnités journalières, comme il est loisible de choisir un taux de retraite supérieur.

Par son adhésion à l'Entr'aide Artisanale, l'artisan ou le travailleur indépendant se garantit contre tous les risques sociaux : accidents professionnels et privés, maladie, maternité, décès, retraite vieillesse. Tous renseignements sont donnés sur ce régime d'assurances sociales artisanales au Service Départemental pour le Nord et le Pas-de-Calais, 9, rue des Fossés, à Lille.

LILLE RECHERCHE...

Les familles des personnes ci-après désignées sont priées de vouloir bien au plus tôt, où se présenter ou faire connaître leur adresse actuelle à la Mairie de Lille, secrétariat général (Aile du Beffroi) 2e étage :

MENAGER Robert, maréchal des logis au 102e R.A.L., ancienne adresse 6, rue des Vicaires, Lille.

CARON Marcel, des C.O.A. de D.C.A. ancienne adresse 146, rue Solférino, Lille.

WELIEM Henri, ancienne adresse, 238, rue d'Arras, à Lille.

CYCLISME

L'aspirant français GAUDIN enlève Paris-Tours

Ce Paris-Tours 1943 vit la déroute de la plupart des favoris et dès le début on notait la disparition de Idée, Louviot, Rossi, victimes d'accidents matériels, tandis que d'autres vedettes accusaient la pâle défaillance.

La course fut émaillée de nombreuses fugues. Danneels — qui gagna déjà l'épreuve — se montre particulièrement étincelant en se mettant plusieurs fois à la tête des fuyards.

Mais à 20 kms de l'arrivée, le champion belge crevait et 4 hommes s'envolaient vers l'arrivée : Gaudin, A. Buysse, Heindrickx et Denhez. Et dans un style éblouissant, l'aspirant Gaudin battait ses redoutables adversaires belges.

LES ARRIVÉES

1. Gaudin, les 241 kms en 6 h. 27' 24" (moyenne horaire 37 k. 322) sur cycles Peugeot, pneus Dunlop ; 2. Achille Buysse à 2 long. ; 3. Haindrickx à 15 m. ; 4. Denhez, m. t. ; 5. Danneels, 6 h. 27' 52" ; 6. Paul Maye, 6 h. 29' 45" ; 7. Goutorba ; 8. Kintz ; 9. Keteleer ; 10. Mithouard ; 11. Lauck ; 12. ex-æquo : Gianello, Merviel, Blum, Tiger, Disseaux, Declercq, Gossmat, De Muer, Cosson, Giorgetti, Gamard, Caffi, Ramos, Jezo, Vietto, Archambaud, m. t. ; 28. Leroy, 6 h. 30' 05" ; 29. Oottyn, 6 h. 30' 14" ; 30. Camellini, m. t. ; 31. Verschueren, 6 h. 32' 31" ; 32. Talla, 6 h. 33' 53".

L'équipe française dans le Circuit de Belgique

On sait que le Circuit de Belgique, qui se déroulera du 3 au 6 Juin, sera disputé entre sept équipes belges et une équipe française.

Voici la formation de cette dernière qui vient d'être sélectionnée par le Comité directeur de la F.F.C. : Archambaud, Cosson, Danguillaume, Dorgebray, Goutorbe, Cogan, Dolhats et De Muer.

Les Championnats du Nord de vitesse sur piste à Valenciennes

L'Union Vélocipédique Valenciennoise a été chargée de l'organisation des Championnats du Nord de Vitesse sur piste, qui se dérouleront le dimanche 6 juin, à 15 h., au Stade Nungesser.

Ces championnats comprendront : 1° Le Premier Pas sur piste ; 2° Le Championnat de Vitesse des Sociétés ; 3° Le Championnat de Vitesse individuel ; 4° Le Championnat de poursuite des sociétés. Trois autres courses sont prévues au programme : course par élimination ; course individuelle (Juniors) sur 10 km. et le Grand Prix d'Ouverture de l'U.V.V. sur 40 km.

HOCKEY

L'A. G. du Comité des Flandres

L'assemblée générale de fin de saison du Comité des Flandres de la Fédération Française de Hockey, aura lieu le Samedi 5 Juin, à 15 h., dans la Salle des Fêtes de la Maison des Etudiants, 49, rue de Valmy, Lille, sous la présidence de M. le Commandant PERRODO, Directeur Régional de l'E.G.S. ; de M. LEROI, Président de la F.F.M., et des différentes personnalités de la région.

EN 4me PAGE LA SUITE DES SPORTS